



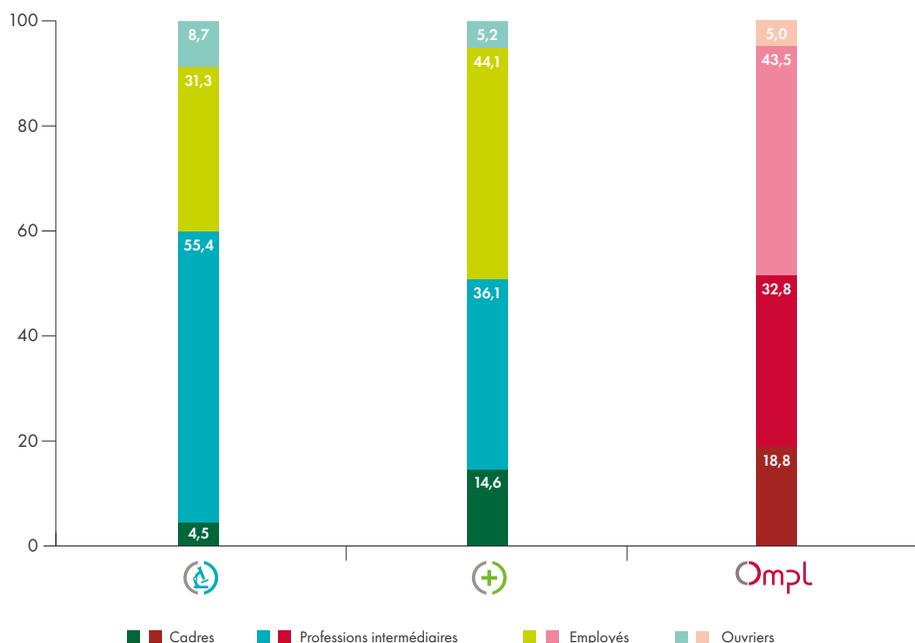
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont très faiblement représentés : 4,5 % contre 14,6 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est la plus importante (55,4 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (36,1 %).
- Le taux d'employés est largement inférieur à celui du secteur (31,3 % contre 44,1 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux (8,7 %) mais surreprésentés par rapport au secteur (5,2 %). Il s'agit essentiellement des chauffeurs livreurs et du personnel d'entretien.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur santé

Branche professionnelle



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



91,6 % DES SALARIÉS DANS HUIT PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 64,5 % des salariés :

- les techniciens médicaux (39,1 %) ;
- les secrétaires (25,4 %).

Par rapport à 2016, la proportion des effectifs par métier diffère :

- elle est en hausse pour les infirmiers (+ 4,1 points), les conducteurs livreurs et coursiers (+ 0,8 point) ;
- elle régresse pour les pharmaciens salariés (- 0,5 point), les aides de techniciens médicaux (- 2,6 points), les secrétaires (- 0,8 point), les nettoyeurs (- 0,8 point) ;
- elle est relativement stable pour les autres métiers avec une variation inférieure à 0,4 point.

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	344d - Pharmaciens salariés	1 077	2,3	879	1,8
Exercice partiel du métier	431f - Infirmiers en soins généraux	3 799	8,2	5 850	12,3
	433a - Techniciens médicaux	17 990	39,0	18 630	39,1
Soutien au métier	526b - Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux	2 533	5,5	1 376	2,9
	542a - Secrétaires	12 099	26,2	12 083	25,4
	643a - Conducteurs livreurs, coursiers	2 829	6,1	3 287	6,9
Soutien à l'entreprise	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	692	1,5	857	1,8
	684a - Nettoyeurs	1 007	2,2	667	1,4

Source : Insee, DADS 2016-2019.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

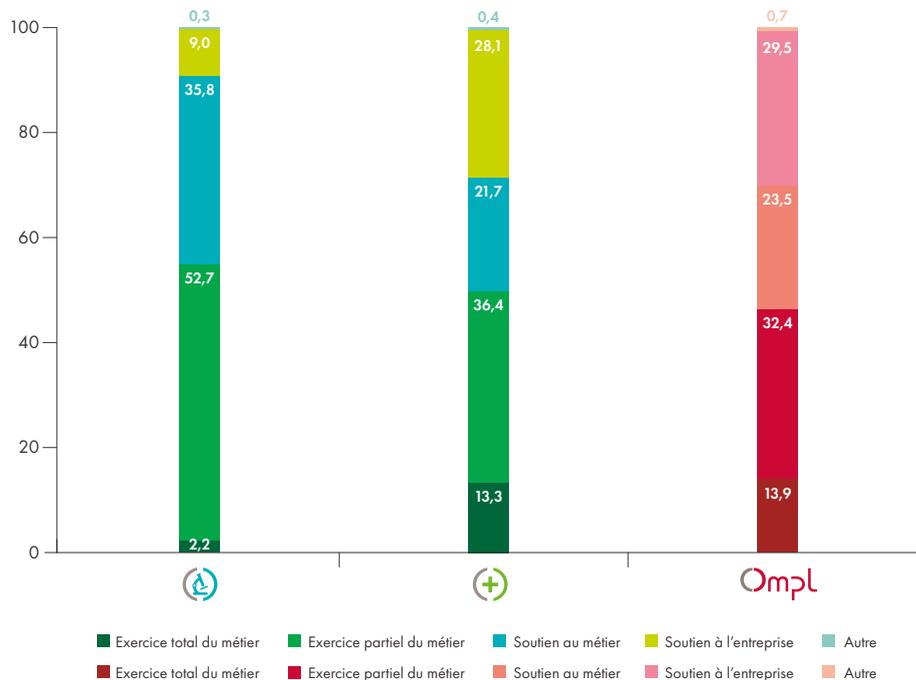


EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

54,9 % des salariés de la branche réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont 52,7 % à exercer une partie du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2019.

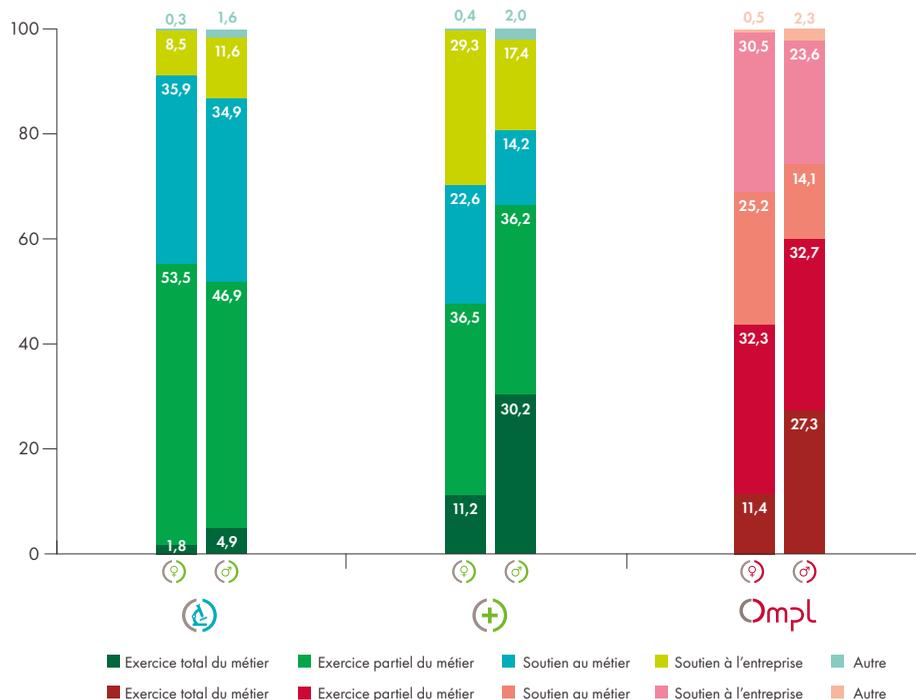


MÉTIERS GENRÉS

Les emplois de la branche sont en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés). Un effet du genre est observable dans la répartition des salariés par métier:

- 1,8 % des femmes exercent la totalité du métier contre 4,9 % des hommes;
- 53,5 % des femmes exercent partiellement le métier contre 46,9 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



Source: Insee, DADS 2019.

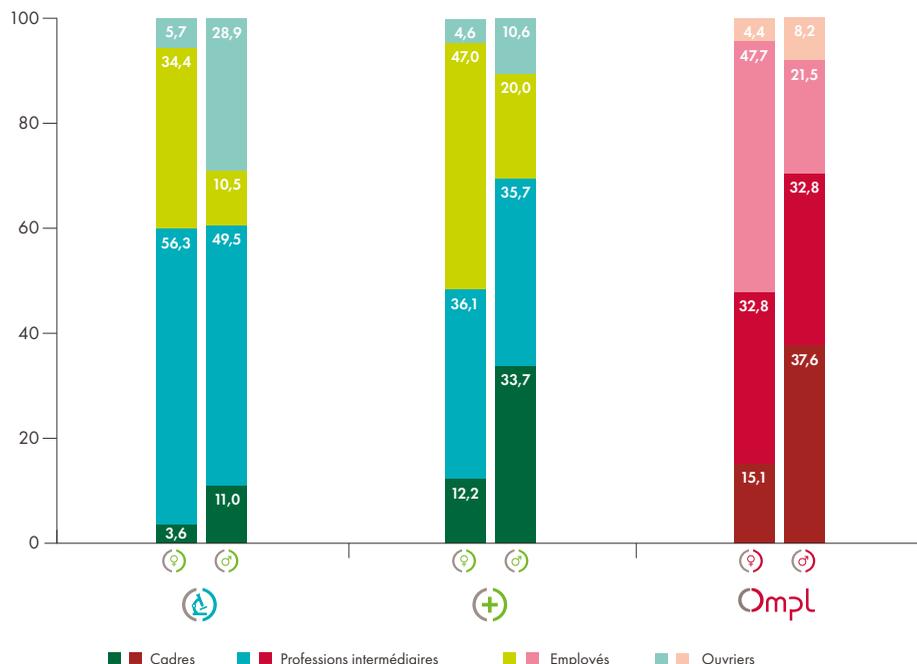


FEMMES PLUS SOUVENT PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Pour les femmes de la branche :

- la part des professions intermédiaires est importante (56,3 % contre 49,5 % pour les hommes) ;
- en revanche la proportion de femmes cadres est inférieure à celle des hommes (3,6 % contre 11,0 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



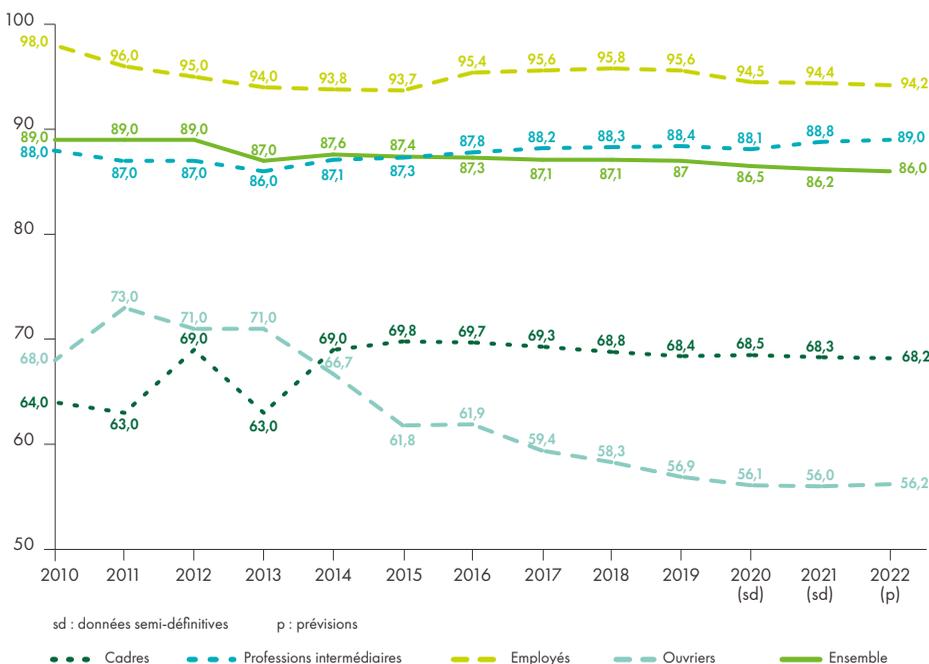
Source : Insee, DADS 2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019. Elle baisse de 2,0 points. Dans le détail, la féminisation des cadres (+ 4,2 points) et des professions intermédiaires (+ 0,4 point) est toutefois croissante.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour les DOM (40,3 %), mais son minimum est atteint pour la Corse (23,9 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Auvergne-Rhône-Alpes	5,4	61,7	26,3	6,7
Bourgogne-Franche-Comté	3,6	54,8	32,1	9,4
Bretagne	4,4	52,0	29,8	13,8
Centre-Val de Loire	3,7	55,6	30,0	10,7
Corse	4,6	65,0	23,9	6,4
DOM	6,0	41,7	40,3	12,0
Grand Est	2,7	56,8	29,1	11,5
Hauts-de-France	3,8	51,9	33,0	11,3
Île-de-France	6,4	50,7	38,7	4,2
Normandie	3,6	48,8	37,5	10,1
Nouvelle-Aquitaine	4,0	56,5	29,5	10,1
Occitanie	4,7	55,2	29,7	10,4
Pays de la Loire	4,1	60,0	28,2	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,9	63,3	25,4	7,4
	4,5	55,4	31,3	8,7
	14,6	36,1	44,1	5,2
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0

Source : Insee, DADS 2019.